

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-405

Déposé le : 29.10.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Le film « No Apologies » ?

## Texte déposé

Le 8 octobre 2019 paraissait dans le 24 heures un article concernant le film « No Apologies » qui était projeté le soir même au cinéma Bellevaux.

Comme le titre de 24 heures le mentionne, c'est un film militant qui donne une voix aux Africains précaires. A visages masqués ou découverts, des jeunes migrants racontent leur ordinaire marqué par la précarité et revendiquent sans concession un droit à être en Suisse. La plupart des protagonistes n'ont pas les papiers nécessaires pour rester en Suisse. Trois étiquettes leurs collent à la peau : dealers, migrants illégaux, sans domicile.

Outre les revendications des migrants le film tire à boulet rouge sur la police. Il justifie également le deal de rue en expliquant que c'est la seule activité qui est proposée à ceux qui arrivent ici. (En Suisse). Le film renvoie une image peu reluisante de la Suisse.

Le film est le fruit d'une collaboration entre une société de production locale, Zooscop et le collectif Kiboko.

Lors de la discussion entre le public, les réalisateurs du film et les acteurs qui a suivi la projection, un des réalisateurs a annoncé qu'une enseignante du gymnase du Bugnon, présente dans la salle, organiserait une projection pour ses élèves

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le film « No Apologies » étant un film militant et manquant d'objectivité, le Conseil d'Etat est-il prêt à interdire sa projection dans les écoles ?
- 2) Dans la négative, si le film est projeté, comment le Conseil d'Etat compte-t-il assurer l'objectivité du débat contradictoire qui devrait suivre la projection du film ?

3) L'Etat, directement ou par l'intermédiaire des institutions ou fondatons qui en dépendent a-t-il participé à l'élaboration de ce chef d'œuvre financièrement ou par la mise à disposition d'infrastructure ou de connaissances ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

X

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Deillon Fabien

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)